



**PRÉFET
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Anticiper la sortie de la post-catastrophe

-

Études de recomposition urbaine

Journée technique du CEREMA – 16 / 11 /21
Gestion de CRISE : La Post-Catastrophe ?



Cerema
CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN



Sommaire

- Soutiens techniques et financiers de l'État
- Situation post-catastrophe
- Enjeux de recomposition
- Concertation et synergie autour d'un projet
- Appropriation des principes d'aménagement
- Dynamique du territoire
- Depuis le 16 octobre 2018 : bilan à 3 ans



Soutiens techniques et financiers de l'État

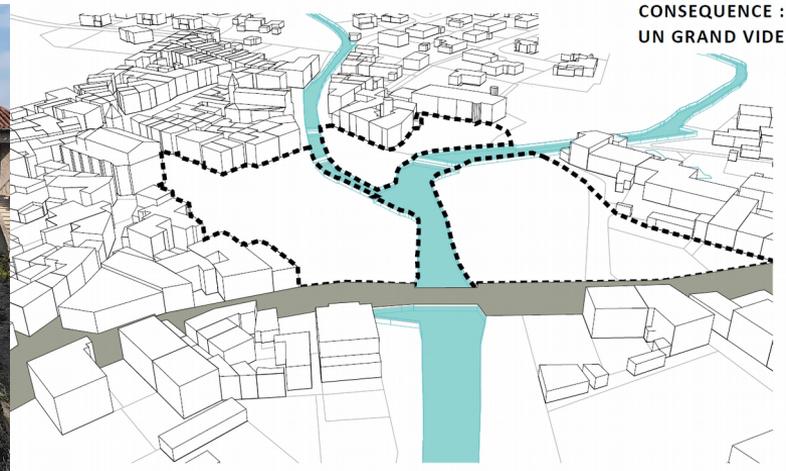


Soutiens techniques et financiers de l'État

- À la demande du Préfet de l'Aude :
 - Dotation exceptionnelle de la DGD-Urbanisme, en 2018 et 2019 pour financer études de recomposition urbaine pour les communes les plus sinistrées
 - Allocation exceptionnelle de vacations des architecte et paysagistes conseils de l'État en 2018 et 2019 pour accompagner techniquement les communes et les services
- À l'initiative de la DDTM :
 - État des lieux des communes sinistrées : conséquences des inondations et des travaux envisagées (déconstructions, interventions dans le lit des cours d'eau) sur les villes, villages et leurs habitants
 - Accompagnement technique (ressource disponible) des communes identifiées dès décembre 2018 (6 à 8 semaines après le choc) pour mettre en œuvre les études de recomposition urbaine



Situation post-catastrophe



Situation post-catastrophe

- Une application différenciée des critères d'éligibilité au « fonds Barnier » :
 - Accord de principe (DGPR) pour les acquisitions amiables si hauteur d'eau intérieure
 - > 0,8 m en l'absence d'espace refuge ou
 - > 2 m dans les parties habitables
 - Pour Trèbes et Villegailhenc : sursis à statuer en dehors des zones les plus touchées
- Une variété de secteurs touchés par les inondations :
 - Centre-anciens (constructions médiévales)
 - Extensions urbaines récentes (depuis 1970), denses ou pavillonnaires
 - Équipements (écoles, ehpad, gymnase, piscine, ateliers municipaux...)
 - Sols pollués...



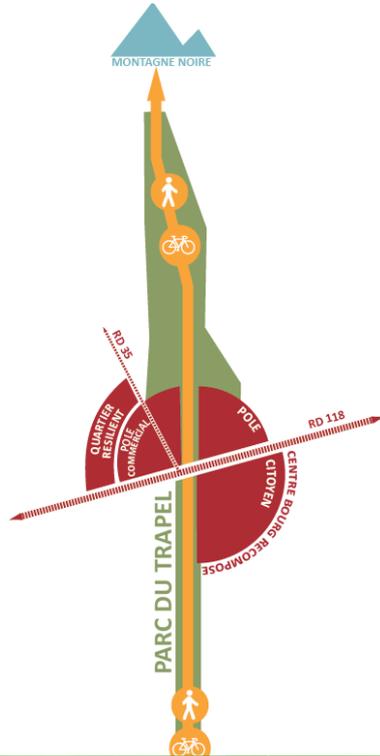
Enjeux de recomposition

Carte stratégique de recomposition // Extrait de la phase 1 DIAG+

VILLEGAILHENC BOURG CENTRE - RESILIENT - ENTRE PAYS CARCASSONNAIS ET MONTAGNE NOIRE

LES NOUVEAUX FACTEURS DE RAYONNEMENTS :

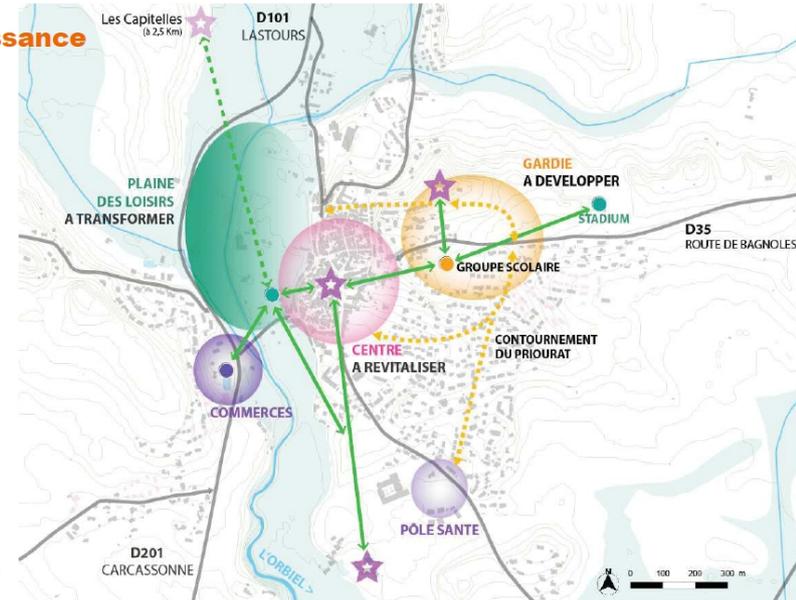
1. Un bourg confluent et rayonnant pour le tissu commercial
2. Un pôle citoyen rayonnant et ouvert
3. Renforcer l'attractivité par la qualification patrimoniale et la restitution de l'âme du village
4. Le Parc du Trapel et sa voie Verte : fil conducteur touristique



Contexte Un village en croissance

- La décision de reconstruire un **nouveau groupe scolaire** en dehors de la zone d'aléas a été prise. Une **nouvelle polarité urbaine** se dessine alors, en contre-poids de la zone inondable progressivement rendue à la nature.
- Plusieurs axes sont développés dans le cadre de la présente étude : l'anticipation **des nouveaux logements** au cours des vingt prochaines années, la **recomposition urbaine** liée au déménagement du groupe scolaire ; le **projet urbain** de la Gardie et le **devenir du secteur inondable** (dit « plaine des loisirs »).
- Le schéma ci-contre montre les **pôles principaux** de la tache urbaine de Conques-sur-Orbiel. Les flèches et hachures montrent les **axes à renforcer ou créer** dans le cadre de la recomposition urbaine.

- Polarités existantes ou à venir
- Contournement du centre historique
- Réseau piéton à développer



agence
Robin &
Carbonneau
ROBIN & CARBONNEAU = urbanisme architecte dpg, mandataire
8 Rue Frédéric Mistral - 31 000 Montpellier - contact@robin-carbonneau.fr - 09 51 27 25 17



Enjeux de recomposition

- Proposer un projet d'avenir pour les communes et leurs habitants
 - Anticiper les aménagements possibles pour être opérationnel à l'issue des travaux de sécurisation
- Penser l'espace laissé inoccupé après les démolitions :
 - en prenant en compte les contraintes d'inconstructibilité et d'inaccessibilité des parcelles
 - En proposant de nouveaux usages
- Maintenir l'attractivité des communes :
 - En relocalisant les équipements et services
 - Avec une offre de logements adaptée aux besoins, pour éviter toute baisse de population communale
 - En répondant aux besoins des habitants par de nouveaux usages



Concertation et synergie autour d'un projet



Concertation et synergie autour d'un projet

- Une forte mobilisation citoyenne :
 - Des ateliers impliquant la population, sinistrée ou non (session de 15 personnes : de 3 à 12 sessions par commune)
 - Des réunions publiques pour présenter l'avancement des études (plus de 400 personnes à Villegailhenc -env. 1660 habitants- en février 2019)
- Une synergie des acteurs publics :
 - Au sein d'une équipe projet technique :
 - DDTM, UDAP, EPF, EPCI, département, Syndicats de rivières, CAUE, ATD
 - Par une implication de l'État et des élus des collectivités :
 - Visites ministérielles, Préfet, Parlementaires, Région, CD, EPCI



Appropriation des principes d'aménagement

quantitatif estimatif sommaire & phasage proposé

ESPACES AMÉNAGÉS CÔTÉ OUEST, AU NORD DE LA RUE DES 2 PONTS				308 883 €
Bols				85 388 €
Décairage superficiel des sols existants (ép. 20cm), végétation et revêtement	m3	58	25	1 438 €
Espaces en stabilisé autour du skate-park et du bi-cross	m2	1 725	40	69 000 €
Chemin en stabilisé sur le parcours de santé (largeur 2,5m en moyenne et 150cm)	m2	287,5	40	11 500 €
Vidage initial (sols ou aciers), limite entre terre végétale et bords trottoirs (bandes et allée en stabilisé)	m3	230	15	3 450 €
Mobilier				158 495 €
Agiles fitness (7 modules)	forfait			21 000 €
Banc	Unité	4	1 000	4 000 €
Corbeille	Unité	3	750	2 250 €
Appui-vélos	Unité	3	400	1 200 €
Skate-park (éléments, bowl), circuit bi-cross	Unité	1	1 300 000	1 300 000 €
Plantations				35 625 €
B-croquet pour fosse de plantation (sur 1m de profondeur) pour plantations du grand mail	m3	15	10	150 €
Apport terre végétale	m3	15	20	375 €
Enrichissement sur les espaces autour des jeux	m2	3450	10	34 500 €
Plantation arbres de taille moyenne pour ombrager les espaces de jeux (frêne...)	Unité	3		0 €
Plantation d'arbres et d'arbustes sur les espaces liés au	Unité	3		0 €

BORD DE BERGE (sur la terrasse au droit du projet)				41 625 €
Bols				41 625 €
Décairage superficiel des sols existants (ép. 20cm), végétation et revêtement	m3	135	25	
Chemin en bord de berge (2,5 m de large) en stabilisé sur la terrasse au droit du projet	m2	925	45	

ZONE HUMIDE & ANNEXES FLUVIALES AU NORD, VERS LA CONFLUENCE AVEC L'AUDÉ				
Bols				
Mare temporaire, frayère, pontons, petits observatoires, utilisation des éléments en béton et fanerons station d'épuration et chemins	forfait			

REMOLITION DES 4 HANGARS				
160m2 & émoti				
et mise en				
sant pas en				
forfait				900

lens



Montage pré-opérationnel

PM : Chiffage compris hors RD 118 et pont RD 118, aménagements déviation PL / Hors Achat Foncier et reprofilage du cours d'eau (SMMAA) / Hors Achat Fonds Barriers / Hors toutes études

SECTEUR 6 - PONT MERDEAU		
Quantité	Pris Unité	
OUVRAGES SPECIFIQUES		
Refaction/véaménagement du pont sur le Merdeau	ENG	200 000,00 €
SOUS TOTAL SECTEUR 6 HT		
200 000,00 €		

SECTEUR 7 - AVENUE DU LAURAGAS		
Quantité	Pris Unité	
OUVRAGES SPECIFIQUES		
Mur soutènement du Pont Merdeau (nouveau pont RD 35) jusqu'à l'ancien pont RD 35 (It. moy 3m)	85m ²	127 500,00 €
Reprofilage RD 35 le long du Merdeau	150m	180 000,00 €
SOUS TOTAL SECTEUR 7 HT		
317 500,00 €		

SECTEUR 8 - ANCIEN PONT RD 35		
Quantité	Pris Unité	
DEMOLITIONS		
Démol. pont ancien pont RD35	8m	90 000,00 €
SOUS TOTAL SECTEUR 8 HT		
90 000,00 €		

SECTEUR 9 - LE CHÂTEAU		
Quantité	Pris Unité	
ESPACES PUBLICS		
Parcir Châteaux	2000m ²	280 000,00 €
Parking obscur (sur l'arrière - verger existant)	800 m ²	120 000,00 €
OUVRAGES SPECIFIQUES		
PLI mur soutènement existant conservé	env. 50m	0,00 €
Reprise mur en brique maison proche château	25m	15 000,00 €
BATIMENTS		
Rehabilitation Château - Salle des fêtes RDC + RD	1000m ²	450 000,00 €
Rehabilitation de la poste (m2)	300m ²	15 000,00 €
SOUS TOTAL SECTEUR 9 HT		
870 000,00 €		

SECTEUR 10 - PLACES DU MARCHE		
Quantité	Pris Unité	
DEMOLITIONS		
Démol. pontons Aima (stockage) et création mur	100m ²	20 000,00 €
vo public + stockage biblio	90m ²	11 000,00 €
OUVRAGES SPECIFIQUES		
Mur soutènement proche gradins (It. moy 3m)	30m	45 000,00 €
Mur soutènement obscur pont RD 118 jusqu'à pas japonais (It. moy 3,5m)	205m ²	187 500,00 €
ESPACES PUBLICS		
Place du Village et Pl. front RD 118 y compris et mobilier/éclairage	2500m ²	1 250 000,00 €
BATIMENTS		
Rehabilitation RDC commerciale	400m ²	150 000,00 €
Rehabilitation bibliothèque	800m ²	70 000,00 €
extension bibliothèque / création cellule commerciale	400m ²	640 000,00 €
SOUS TOTAL SECTEUR 10 HT		
2 344 500,00 €		

SECTEUR 11 - IMPASSE DU MINERVOIS		
Quantité	Pris Unité	
ESPACES PUBLICS		
Reprise Parc du Minervois y compris Pl. et borne amovible (PMI mur soutènement existant conservé)	ENG	65 000,00 €
SOUS TOTAL SECTEUR 11 HT		
65 000,00 €		

SECTEUR 12 - ESPACE CENTRAL PARC DU TRAPEL		
Quantité	Pris Unité	
ESPACES PUBLICS		
Grands de lecture (surface 10 500 m ² le long Trapel)	ENG	48 000,00 €
Parc du Trapel section entre boug et jeu pour enfant	ENG	110 000,00 €
SOUS TOTAL SECTEUR 12 HT		
158 000,00 €		

SECTEUR 13 - MAIRIE		
Quantité	Pris Unité	
ESPACES PUBLICS		
marais partiel existant proche rue du port neuf y compris aménagements pédestres	900m ²	115 000,00 €
reprise "cour" salle des sports	900m ²	120 000,00 €
rentrée double sens rue des effiches et plantation arbres en façade salle de sport	2200m ²	220 000,00 €
Jardins de l'école et jeu enfants	2000m ²	300 000,00 €
Aménagement abris matins	ENG	15 000,00 €
Clôture au enfants et réalisation Pl. à l'arrière gymnase	2000m ²	280 000,00 €
BATIMENTS		
Extension mairie (salle manger + poste + police + bureaux)	240m ²	340 000,00 €
Atelier technique municipal	200m ²	180 000,00 €
Reprise façade salle des sports (parties magnétiques)	180m ²	18 000,00 €
SOUS TOTAL SECTEUR 13 HT		
2 090 000,00 €		

SECTEUR 14 - PARC TRAPEL		
Quantité	Pris Unité	
DEMOLITIONS		
Démolition garage parcelle AH 64	90m ²	9 000,00 €
OUVRAGES SPECIFIQUES		
Mur soutènement (au pont RD 118 (2. trav. It. moy 3,5m)	280m ²	420 000,00 €
ESPACES PUBLICS		
Aménagements écologiques (végétal et arbres en bouquet) Parc du Trapel hors	14,5m	1 850 000,00 €
travaux et éclairage et parcours santé	23,5m	600 000,00 €
Voie verte	8	90 000,00 €
Escaliers à pié	8	250 000,00 €
Venelle connectée au Parc	45	45 000,00 €
Boulevard à l'arrière et cartographie des ruelles du Moulin	360m ²	115 000,00 €
Stationnement Cumbis	960m ²	
SOUS TOTAL SECTEUR 14 HT		
3 877 000,00 €		
TOTAL GENERAL HT		
13 328 500,00 €		



à l'usage de la C.C. sur le site de la gare au P.A.R.T.I.

agence d'urbanisme



Appropriation des principes d'aménagement

- Scénarios proposés par les bureaux d'études
- Validation par les conseils municipaux
- Présentation des résultats à la population :
 - Évènements organisés par la mairie
 - Publications dans la presse
 - Maquettes visibles en mairie



Dynamique du territoire

- Transversalité du suivi des études par la DDTM
- Prise de conscience à l'échelle intercommunale
- Accompagnement de l'État pour l'élaboration du CTE « résilient » de Carcassonne Agglo
 - Intégrant les actions issues des études de recomposition urbaine
 - Créant des synergies pour accélérer la reconstruction
 - Proposant des solutions innovantes pour construire la résilience du territoire (mise en œuvre du BIM déconstruction, réemploi des matériaux...)



Depuis le 16 octobre 2018 : bilan à 3 ans

- Finalisation des études : septembre 2019 (11 mois)
- Premières déconstructions : juillet 2020 (21 mois)
- Consultation MOE : depuis avril 2021 (30 mois)
- Premiers travaux : début 2022 (40 mois)





**PRÉFET
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Cerema

CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN

Merci de votre attention

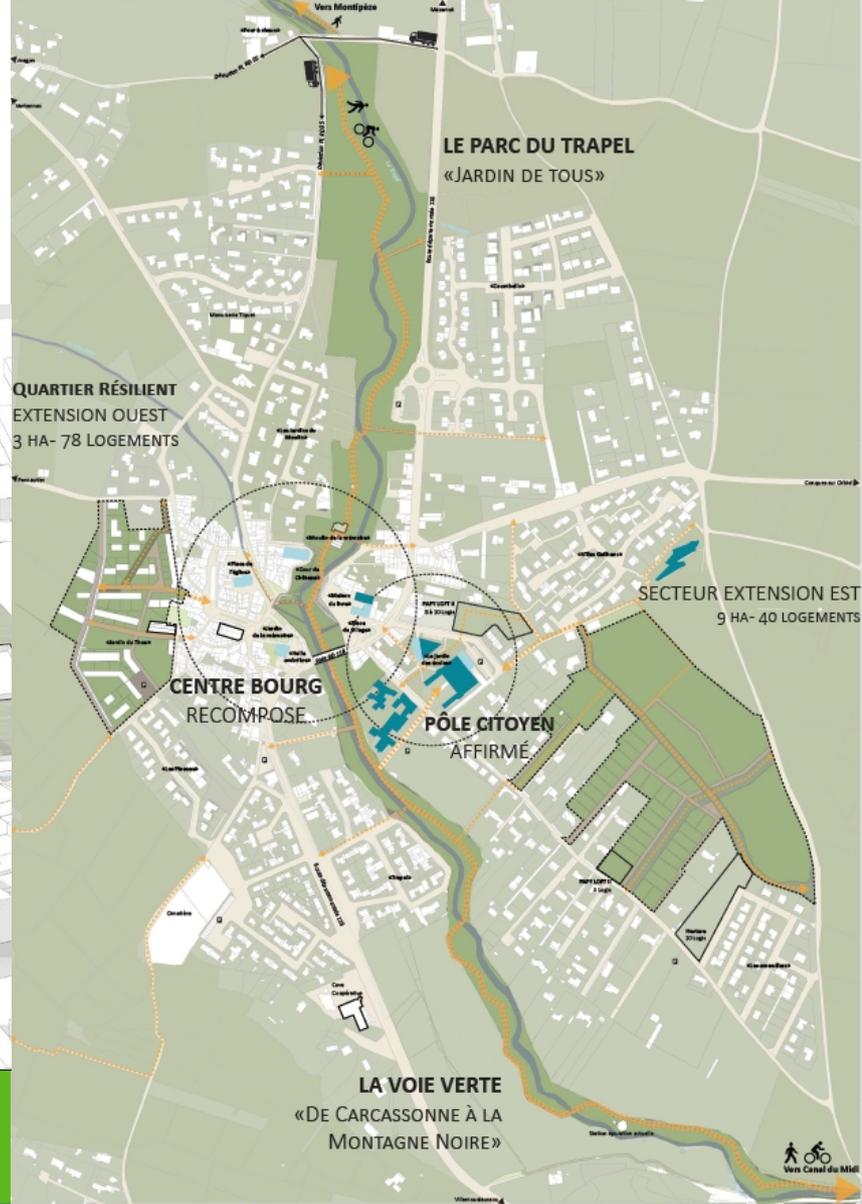
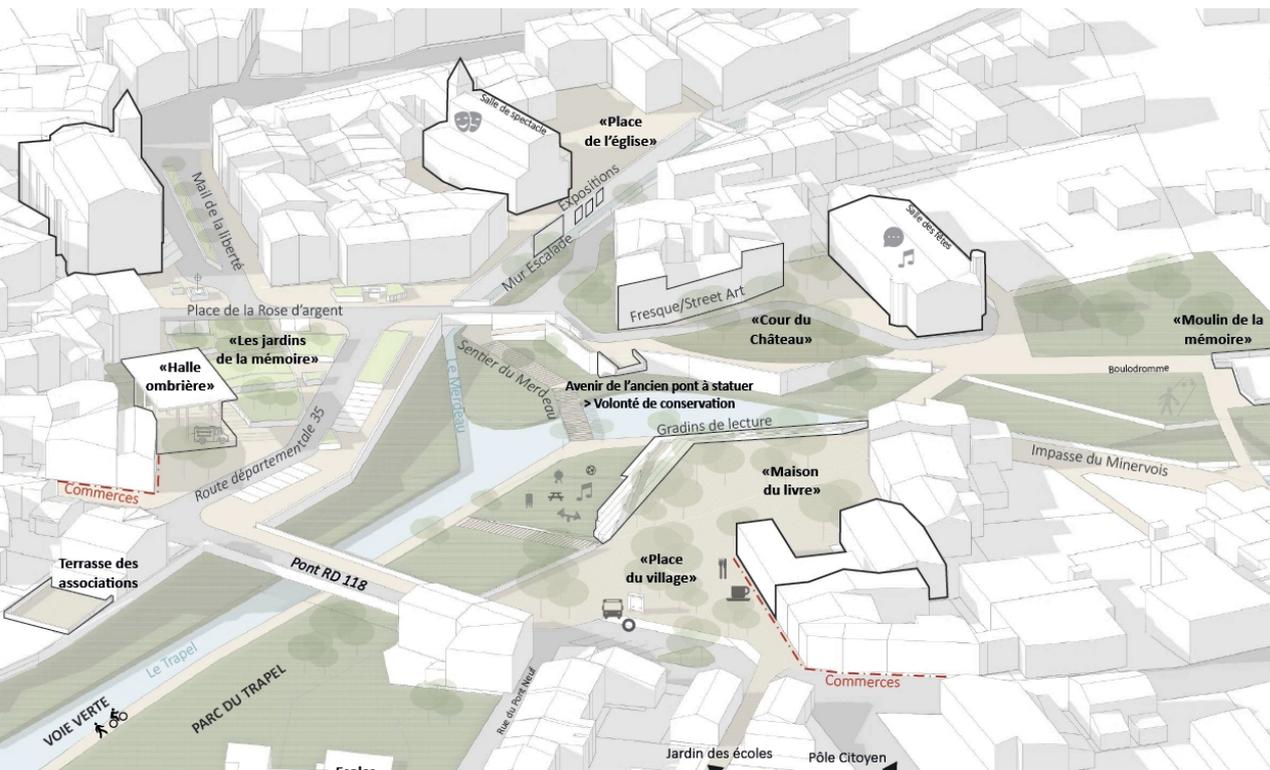
Avant les questions... Quelques illustrations des projets ?



**Direction Départementale des
Territoires et de la Mer
de l'AUDE**



Villegailhenc



Direction Départementale des
Territoires et de la Mer
de l'AUDE





un scénario rééquilibré

> l'extension se fait à l'est et le bourg est conforté
> la terrasse est ouverte au public, re-naturalisée et équipée

1. la terrasse

- > rue des 2 ponts comme axe urbain fort et majeur, vaste mail d'entrée
- > équipements organisés autour des axes de circulation (chemin, rues)
- > terrasse renaturalisée, plantée, cultivée et aménagée pour les loisirs et les rencontres des habitants dans leurs diversités

2. les liens forts au site

- > maillage des aménagements prolongés par les liaisons vers le nord, l'ouest et l'est
- > liens à la rivière (chemin en crête de risberme remaniée et adoucie, mares et espaces temporairement en eau, irrigation)

3. le centre à requalifier

- > bâti vacant à interroger
- > densification douce à envisager

4. l'extension à structurer

- > maillage des espaces publics avec l'existant (tenant compte du site), traitement qualitatifs des espaces publics et collectifs
- > plantations à structurer au regard du relief et de l'orientation, des limites du site et du paysage
- > diversité des programmes bâtis avec prise en compte des contraintes naturelles (orientation par rapport au soleil, au vent, au relief)
- > prise en compte de la perception éloignée de l'extension à l'échelle du grand paysage

[couffoulens]
11250

[p. 11]

[20
09
19]

étude de recomposition urbaine
sur la commune de COUFFOULENS
suite aux inondations de 2018
> Phase 4 - fin > élaboration du
PARTI D'AMÉNAGEMENT

agence **urbipins**
URBANISME & PATRIMOINE

Couffoulens

Trèbes

Réalisation d'une étude de recomposition urbaine, suite à l'inondation de 2018 **4ACTIONS**

PLAN URBAIN D'ENSEMBLE LES 4 ACTIONS

ACTIONS

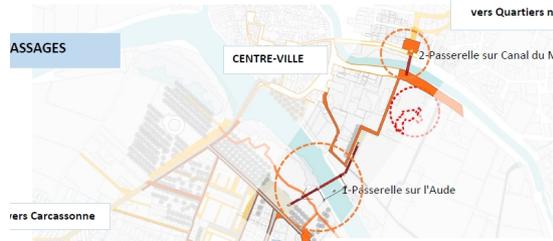
- 1 PARC DES RIVES
CANOPÉE DES
ARÈNES
- 2 PASSAGES
- 3 HALLE AU
MARCHÉ
- 4 AGRICULTURE
RAISONNÉE



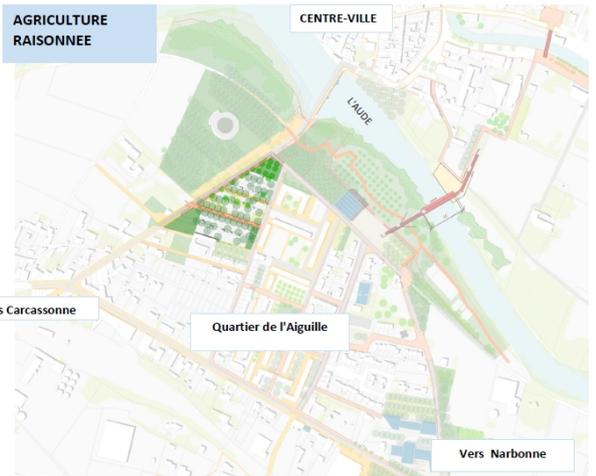
PARC DES RIVES ET CANOPEE DES ARENES



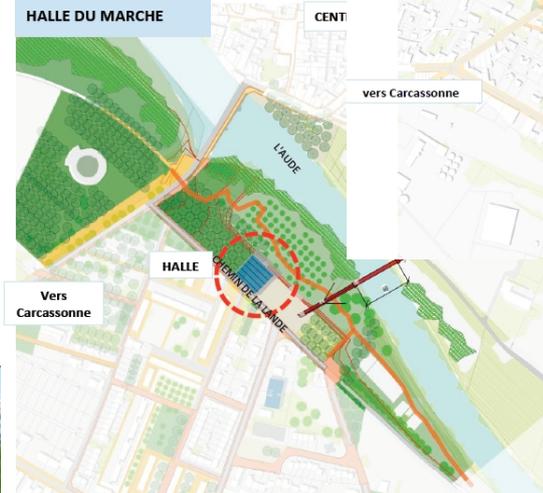
ASSAGES



AGRICULTURE RAISONNEE



HALLE DU MARCHÉ



TEKHNE-Architectes-Urbanistes/Hydrétudes/Tecta/Adéquation



Direction Départementale des
Territoires et de la Mer
de l'AUDE





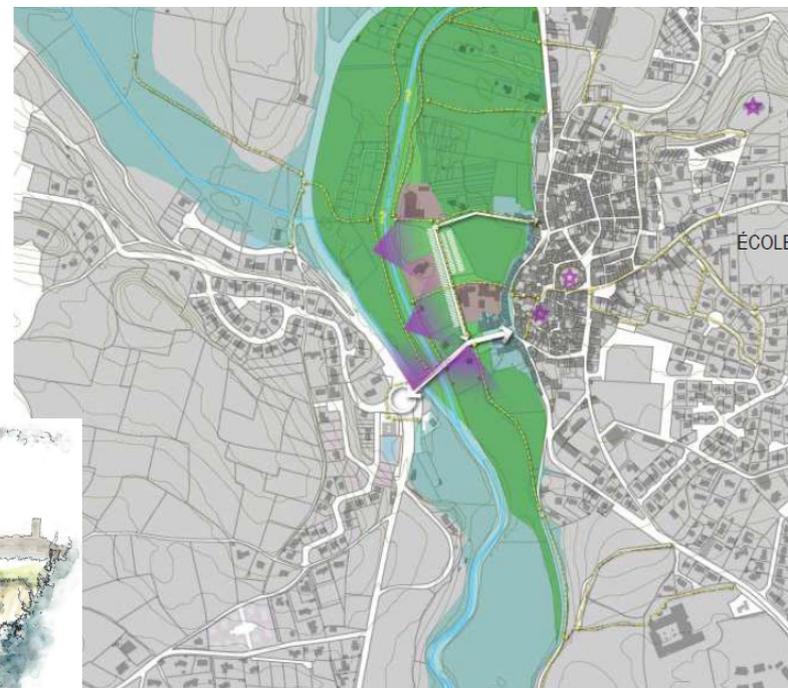
Esquisse



Conques-sur-Orbiel

Plan de reconversion :

- Maintenir et reconstruire les **équipements en fonction** avec systèmes d'alerte.
- Aménager un **vaste espace submersible** paysager.
- Mailler, structurer les **itinéraires piétons** et modes doux pour une traversée sécurisée.
- Maintenir ouverts et **entretenus** les abords de l'entrée de village (pont de la Fleur de Lys) ainsi que des **cônes de vues** sur le centre historique du village (croquis d'ambiance ci-dessous).



carte turbines* sur d'après les données RCE



1. les grandes allées nord/sud

2. les berges recomposées

3. le quartier vivant du Plo

4. les belvédères sur le paysage urbain

scénario 4: parti général

> une logique identique avec le scénario 3, pour un scénario qui précise l'aménagement de certains sites: le quartier du Plo et la desserte des projets de maison médicale et d'EHPAD; les entrées de ville; la trame végétale; la prise en compte du risque inondable et l'aménagement des berges du Lauquet.

> une forte continuité des liens entre rive gauche et rive droite du Lauquet, entre quartiers construits, entre secteurs bâtis et grand paysage

> des pratiques nouvelles avec des déplacements piétons et vélos possibles sur les 2 entrées de ville et aussi le long du Lauquet

> une nouvelle trame végétale qui va marquer le quartier du Plo recomposé

> pour le quartier du Plo, la grande allée centrale dont le bord Est dessine la limite de la zone inondable du PPRI en vigueur (et donc ce qui distingue aujourd'hui constructible et inconstructible, sauf à proximité du terrain de sport actuel)
> une utilisation des espaces non inondables pour les programmes bâtis, des espaces inondables pour les stationnements, les espaces de promenade, de jeux et sportifs

> un aménagement léger des berges du Lauquet pour prendre en compte les risques d'inondation tout en réhabilitant les espaces.

COMMUNE DE SAINT-HILAIRE

p. 3

20 04 21

étude de recomposition urbaine à Saint-Hilaire
phase 3 > développement du parti retenu



Saint-Hilaire



p. 4

20 04 21

étude de recomposition urbaine à Saint-Hilaire
phase 3 > développement du parti retenu



Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Aude

